

Benerville-sur-Mer / Mont Canisy / Villers



Visorando



Randonnée n°137380

Une randonnée proposée par JJ14

En partant du bord de mer, vous passerez auprès du champ de course de Clairefontaine, par le Mont Canisy, le clos Mallet et dans le marais de Villers.
Retour par les batteries du Mont Canisy et le bord de mer.

Durée :	4h15	Difficulté :	Moyenne
Distance :	13.19km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	170m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	177m		
Point haut :	106m	Commune :	Benerville-sur-Mer (14910)
Point bas :	1m		

Description

(D/A) Parking auprès des feux, route de Villers D513. Partir plein Sud, en faisant attention en traversant la D513, puis se diriger vers le champ de course par l'Avenue du Général Leclerc.

(1) Prendre le Chemin du Tocq sur votre droite tout en montant. Au carrefour, poursuivre en face par le Chemin des Rollets (il peut être un peu humide) et continuer 300m.

(2) Bifurquer à droite, en bas de la descente. Traverser une route goudronnée et continuer toujours tout droit. Après un passage à niveau, arriver à un carrefour en T.

(3) Virer à droite dans le Chemin du Lieu Mallet puis traverser une voie de chemin fer. Rejoindre la D118a.

(4) Bifurquer sur votre gauche et longer la voie ferrée.

(5) Continuer sur le Chemin du Lieu Chesnay vers la droite, puis après 300m prendre à droite et suivre le chemin dans les marais, en tournant toujours à droite

(6) Prendre à droite en longeant le camping puis le centre équestre et les bâtiments pour se retrouver sur la route. Tourner à droite en longeant le marais et revenir au même carrefour sur la D118a.

(4) Tourner à gauche sur la route. Après le virage, prendre l'Allée des Bréoles à droite pour rejoindre la Rue de Belfort.

(7) Tourner à droite pour remonter la Rue de Lassay. Laisser deux rues à gauche et à la patte d'oie, prendre à gauche le Chemin de la Fontaine Marie qui monte vers le Mont Canisy. En haut, prendre le chemin à gauche qui vous permet d'avoir une vue sur les marais et la mer.

(8) Contourner les anciennes batteries par la gauche et continuer pour arriver sur une route goudronnée. Prendre à droite de cette route, suivre le chemin GR®223 (Blanc/Rouge) sur 600m pour arriver au Chemin de Touques.

(9) Virer à gauche sur 100m, puis tourner à droite pour reprendre le Chemin de la Fontaine Marie afin de longer le Château Gabriel (ancienne propriété d'Yves Saint Laurent).

(10) A la D513, prendre à droite sur 100m, puis traverser en faisant attention pour prendre le petit Chemin Rideau qui descend vers la mer.

Points de passages

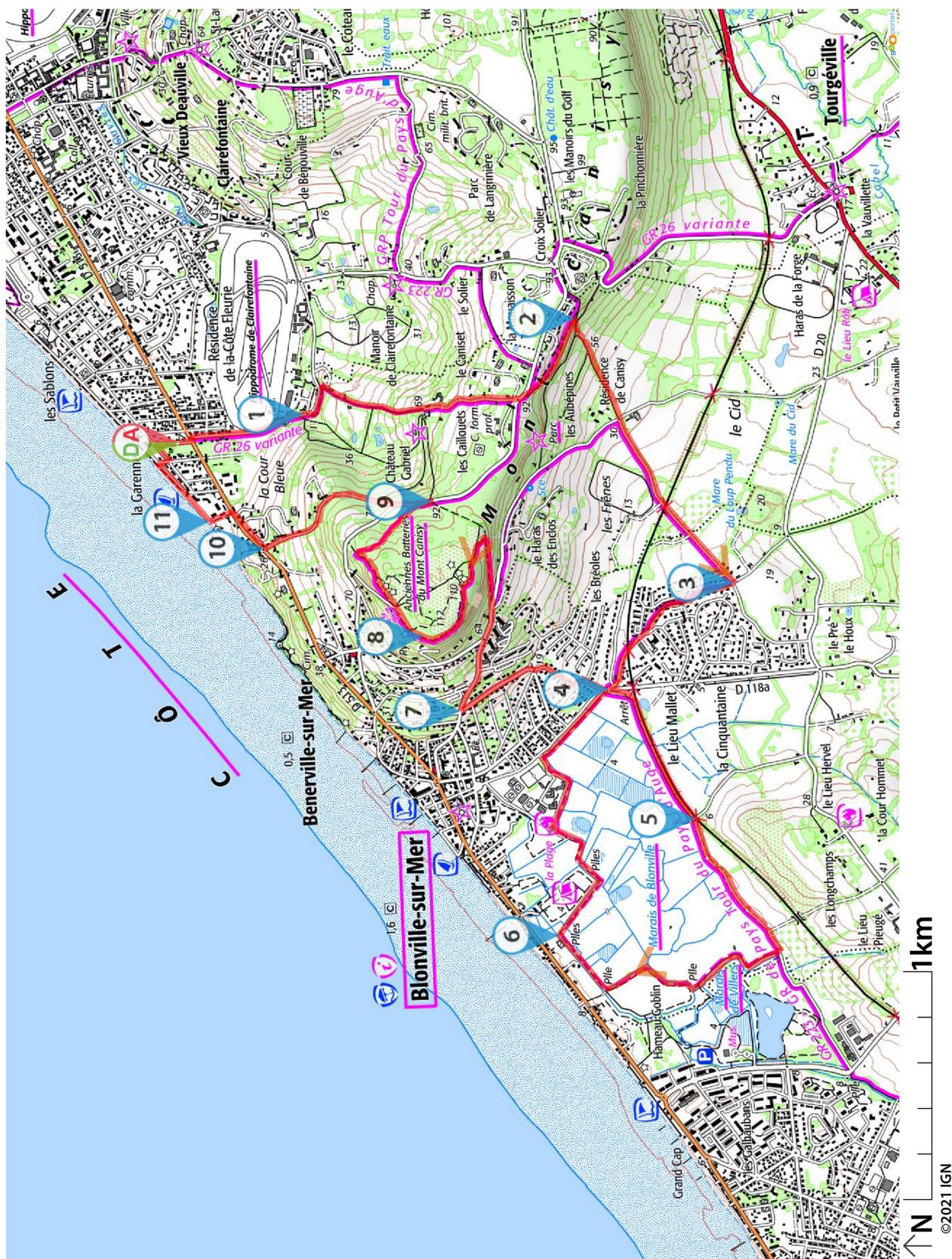
- D/A Parking de départ**
N 49.349137° / E 0.050113° - alt. 9m - km 0
- 1 Chemin du Tocq à droite**
N 49.344259° / E 0.05182° - alt. 15m - km 0.59
- 2 Bifurquer à droite**
N 49.333666° / E 0.057614° - alt. 79m - km 2.12
- 3 A droite, Chemin du Lieu Mallet**
N 49.327426° / E 0.041634° - alt. 14m - km 3.49
- 4 Carrefour sur la D118a**
N 49.332312° / E 0.035191° - alt. 2m - km 4.27
- 5 A droite, Chemin du Lieu Chesnay**
N 49.328905° / E 0.027352° - alt. 3m - km 4.99
- 6 A droit en longeant le camping**
N 49.334274° / E 0.020286° - alt. 3m - km 6.93
- 7 Rue de Lassay à droite**
N 49.338108° / E 0.033882° - alt. 35m - km 9.14
- 8 Contourner les anciennes batteries par la gauche**
N 49.339583° / E 0.038377° - alt. 101m - km 10.54
- 9 Virer à gauche sur 100m**
N 49.339214° / E 0.04656° - alt. 101m - km 11.44
- 10 D513 à droite**
N 49.345779° / E 0.043681° - alt. 27m - km 12.29
- 11 Bord de mer à droite**
N 49.347937° / E 0.045319° - alt. 2m - km 12.61
- D/A**
N 49.349281° / E 0.050097° - alt. 9m - km 13.19

(11) Longer le bord de mer sur 300m sur la droite, puis virer à droite Rue Victor Caillau et à gauche Rue des Lais de Mer et à droite pour retrouver le parking du départ.

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-berneville-sur-mer-mont-canisy-villers/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

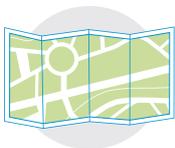
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.